

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION 2026_0021 Élection des délégués au Syndicat des écoles de Nérondes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,
Vu les statuts du Syndicat des écoles de Nérondes,
Considérant le renouvellement du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026,
Considérant qu'il convient d'élire les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat des écoles de Nérondes,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à main levée,

ÉLIT :

- Déléguée titulaire : Violette FERNANDES
- Délégué suppléant : Nicolas MILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20260407-2026_0021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

Les intéressés ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés élus.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire, Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance, Bernard CHIVAILLE